



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2026-045

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2026-01-27-00006 - 2026 01 27 decision ordonnateur raa (4 pages) Page 3

R24-2026-01-16-00012 - 2026 DOS 005 RAA portant prorogation durée mandats des membres actuels de la CME et de sa présidente CH Victor JOUSSELIN Dreux (2 pages) Page 8

Délégation ARS de l'Indre /

R24-2026-01-21-00011 - 2026 DD36 0013 OS arrêté modificatif composition CS CH LA TOUR BLANCHE ISSOUDUN publication RAA (3 pages) Page 11

Ministère de la santé et de la prévention Ministère délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics /

R24-2026-02-12-00001 - IRPSTI Centre-Val de Loire Arrêté modificatif du 12 février 2026 (2 pages) Page 15

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-01-27-00006

2026 01 27 decision ordonnateur raa

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

SECRETARIAT GENERAL

DECISION 2026-SG-001

Portant délégation de signature pour les actes et décisions relevant de l'ordonnateur en application des dispositions de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1431-1 à L 1432-3, L 1432-5 à L 1432-8, R1432-54 à R 1432-66, D 1432-15 à D 1432-27,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret N°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et plus particulièrement ses articles 10 et 186,

VU le décret n°2024-566 du 19 juin 2024 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des agences régionales de santé,

VU la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015- 3 du 8 avril 2015 relative aux admissions en non-valeur,

VU la délibération du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° CS- 2015 – 11 du 3 décembre 2015 relative aux remises gracieuses,

DECIDE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Bertrand MOULIN en tant que directeur général adjoint, à l'effet de signer tous actes et décisions relevant des fonctions d'ordonnateur de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire à l'exception des admissions en non-valeur et des remises gracieuses déléguées à la directrice générale par le Conseil d'administration.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand MOULIN, la délégation de signature qui lui est donnée à l'article 1 de la présente décision sera exercée par les membres de l'équipe de direction de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et les agents exerçant sous leur autorité, selon la répartition des délégations de signature décrite ci-dessous :

Achat / Engagements juridiques - Commande Publique (BP et BA)

Signature de bons de commande dans le cadre du marché de surveillance entomologique, prospection et traitement aduicticide LAV :

Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET.

Signature devis – Contrats - Marchés et ses pièces annexes :

Emmanuelle BURGEI, Michel DEISS, Anne PHILIPPON

Valideur SIBC / Engagements juridiques (au siège et en délégation départementale) :

Michel DEISS, Aurélien PICHONNEAU

Achat / Certification SF - Commande Publique (BP et BA)

Valideur SIBC / Certification du service fait :

Michel DEISS, Aurélien PICHONNEAU

Subvention budget annexe / Engagements juridiques Intervention (BA)

Attribution de subvention (Arrêtés, convention ou avenants) :

Emmanuelle BURGEI, Mathieu LEMARCHAND, Clémence CHARRAS, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Thibault HAROUIMI, Estel QUERAL, Vincent BONNANS, Julien GUILLAUME, Eric VAN WASSENHOVE, Rodolphe LEPROVOST, Angélique MASI, Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET.

Valideurs SIBC / Engagements juridiques (hors interface MDS / HAPI / PEP) :

Michel DEISS, Aurélien PICHONNEAU

Subvention budget annexe / Certification SF Intervention (BA)

Certification de service fait valant ordre de paiement HAPI :

Emmanuelle BURGEI, Mathieu LEMARCHAND, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Blaise KAMENDJE, Teck CHENG, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Thibault HAROUIMI, Estel QUERAL, Vincent BONNANS, Julien GUILLAUME, Eric VAN WASSENHOVE, Rodolphe LEPROVOST, Angélique MASI, Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET.

Valideur SIBC / Certification de service fait (hors interface MDS / HAPI / PEP)

Michel DEISS, Aurélien PICHONNEAU

RH / Paie

Etat de cotisation - Décision ressources humaines - Etat liquidatif des agents :

Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON, Emmanuelle LE MENEZ

Etat liquidatif des indemnisations d'experts :

Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON, Emmanuelle LE MENEZ, Mathieu LEMARCHAND, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Thibault HAROUIMI, Estel QUERAL, Vincent BONNANS, Julien GUILLAUME, Eric VAN WASSENHOVE, Rodolphe LEPROVOST, Angélique MASI, Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET, Jean-Charles ROCHARD, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Jean-Marc DI GUARDIA, Gérald NAULET (délégué départemental par intérim), Anne DU PEUTY, Christine LAVOGIEZ, Julie BONNET, Elsa LIVONNET, Anne PILLEBOUT, Laëtitia FAVERAUX, Caroline JANVIER, Nathalie TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Anne PHAM-BA.

RH / Honoraires

Certificat de service fait des notes honoraires des experts :

Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON, Emmanuelle LE MENEZ, Mathieu LEMARCHAND, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Thibault HAROUIMI, Estel QUERAL, Vincent BONNANS, Julien GUILLAUME, Eric VAN WASSENHOVE, Rodolphe LEPROVOST, Angélique MASI, Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET, Jean-Charles ROCHARD, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Jean-Marc DI GUARDIA, Gérald NAULET (délégué départemental par intérim), Anne DU PEUTY, Christine LAVOGIEZ, Julie BONNET, Elsa LIVONNET, Anne PILLEBOUT, Laëtitia FAVERAUX, Caroline JANVIER, Nathalie TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Anne PHAM-BA.

RH / Engagements juridiques

Signature contrats de travail :

Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON

Divers / Déplacements

Ordre de missions individuels :

Au siège :

Emmanuelle BURGEI, Anne PHILIPPON, Ludovic POUTISSOU, Florent REVARDEL, Michel DEISS, Mathieu LEMARCHAND, Clémence CHARRAS, Sandrine LUCAS, Teck CHENG, Sabine DUPONT, Cédric MARECHAL, Thibault HAROUIMI, Estel QUERAL, Vincent BONNANS, Julien GUILLAUME, Eric VAN WASSENHOVE, Rodolphe LEPROVOST, Angélique MASI, Jean-Christophe COMBOROURE, Aurélie THOUET, Marie HALLEZ, Annaïg HELLEU, Natacha BILLET.

En délégation départementale :

Jean-Charles ROCHARD, Marie VINENT, Adèle BERRUBE, Jean-Marc DI GUARDIA, Gérald NAULET (délégué départemental par intérim), Anne DU PEUTY, Christine LAVOGIEZ, Julie BONNET, Elsa LIVONNET, Anne PILLEBOUT, Laëtitia FAVERAUX, Caroline JANVIER, Nathalie TURPIN, Françoise MORAGUEZ, Catherine FAYET, Anne PHAM-BA.

Ordre de missions permanent

Au siège et en délégation départementale :

Emmanuelle BURGEI

Divers / Immobilisations

Demandes de sorties des immobilisations :

Michel DEISS, Ludovic POUTISSOU

Recettes / Recouvrements

Certificats administratifs :

Emmanuelle BURGEI

ARTICLE 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 28 janvier 2026
La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire
Signé : Mme Clara de BORT

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2026-01-16-00012

2026 DOS 005 RAA portant prorogation durée mandats des membres actuels de la CME et de sa présidente CH Victor JOUSSELIN Dreux

AGENCE REGIONALE DE SANTE

CENTRE-VAL DE LOIRE

DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE

DEPARTEMENT DE L'OFFRE DE SOINS

ARRETE N° 2026-DOS-005

Portant prorogation de la durée des mandats des membres actuels de la commission médicale d'établissement et de sa présidente du centre Hospitalier Victor JOUSSELIN, Dreux (Eure-et-Loir)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la sante publique, notamment les articles L.6144-1, L.6144-2 et R.6144-1 et suivants ;

VU le décret n°2019-294 du 9 avril 2019 relatif à la prolongation ou la réduction de la durée des mandats des membres des commissions médicales d'établissement ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, Madame Clara de Bort en date du 12 juin 2023 ;

VU l'alinéa 4 de l'article R6144-4 du code de sante publique relatif à la désignation des membres qui précise que la durée des mandats est fixée à quatre ans renouvelables. Elle peut être exceptionnellement réduite OU prorogée, dans l'intérêt du service, d'une durée ne pouvant excéder un an par arrêté du directeur général de l'agence régionale de sante dont relève l'établissement ;

VU l'alinéa 5 de l'article R6144-5 du code de sante publique qui dispose « le mandat du président peut être exceptionnellement réduit ou prorogé, dans l'intérêt du service, d'une durée ne pouvant excéder un an par arrêté du directeur général de l'agence régionale de sante dont relève l'établissement » ;

VU la décision n°2026-005 du Directeur du Centre Hospitalier de Dreux, en date du 13 janvier 2026 portant annulation des élections des représentants à la commission médicale d'établissement ;

VU la nécessité d'organiser de nouvelles élections de la CME ;

CONSIDERANT que les mandats des membres de la commission médicale d'établissement (CME) du centre Hospitalier de Dreux expirent le 30 décembre 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la CME du centre Hospitalier de Dreux de continuer à fonctionner jusqu'aux prochaines élections qui doivent être organisées sans délais par l'établissement ;

ARRETE

Article 1^{er} : La durée des mandats des membres de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier de Dreux est prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 14 juillet 2026, au plus tard, et au plus tôt à la date d'installation de la nouvelle CME.

Article 2 : De nouvelles élections auront lieu dans le délai de cette prorogation afin de permettre le renouvellement de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier de Dreux

Article 3 : La durée du mandat du Docteur véronique JULIE, présidente de la Commission Médicale d'Etablissement de l'Etablissement, est prorogée de la même durée que celle de la CME, comme indiqué en l'article 1er.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans, 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire et le directeur du centre Hospitalier de Dreux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 16/01/2026
La directrice générale,
Signé : Clara de BORT

ARRETE N° 2026-DOS-005

Délégation ARS de l'Indre

R24-2026-01-21-00011

2026 DD36 0013 OS arrêté modificatif
composition CS CH LA TOUR BLANCHE
ISSOUDUN publication RAA

ARRETE

portant modification de la composition nominative du conseil de surveillance
du centre hospitalier de la Tour Blanche à Issoudun.

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU l'article L 6143-5 du code de la Santé Publique modifié par la LOI n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif au Conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, Madame Clara de BORT ;

VU la décision n°2025-DG-DS36-0004 du 07 octobre 2025, portant délégation de signature à Madame Anne Du PEUTY, en qualité de Directrice départementale de l'Indre de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté n° 2024_DD36_0038_OS du 9 décembre 2024 fixant la composition nominative du Conseil de surveillance du centre hospitalier La Tour Blanche Issoudun.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le conseil de surveillance du centre hospitalier d'Issoudun, BP 190 - 36 105 Issoudun (Indre), établissement public de santé de ressort communal est composé des membres ci-après :

I Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur André LAIGNEL, maire de la ville d'Issoudun ;
- Madame Agnès NADOT, représentante de la communauté de communes du Pays d'Issoudun ;
- Monsieur Philippe METIVIER, représentant du conseil départemental de l'Indre ;

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Justine CHICHERY, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame le Docteur Emilie MOREAU, représentante de la commission médicale d'établissement ;
- Monsieur Thierry BUFFET, représentant désigné par les organisations syndicales ;

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Madame Françoise GUILLARD-PETIT, représentante des usagers désignée par la directrice générale de l'Agence régionale de santé ;
- Monsieur Dominique GUILLERMAIN, représentant des usagers désigné par le préfet de l'Indre ;

II Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative :

- Monsieur le vice-président du directoire du centre hospitalier d'Issoudun ;
- Madame Clara DE BORT, directrice générale de l'Agence régionale de Santé du Centre-Val de Loire ou sa représentante ;
- Monsieur Josselin PIBOULEAU, directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Indre ;
- Monsieur le représentant des familles de personnes accueillies en ULSD ou en EHPAD ;
- Monsieur Nicolas FORISSIER, député de l'Indre.

ARTICLE 2 : Les fonctions de membre du Conseil de surveillance sont exercées à titre gratuit.

ARTICLE 3 : La durée des fonctions de membre du Conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique. Les membres qui ont été appelés à siéger

en remplacement d'un membre démissionnaire sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 4: Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2024_DD36_0038_OS du 9 décembre 2024 fixant la composition nominative du Conseil de surveillance du centre hospitalier La Tour Blanche Issoudun.

ARTICLE 5: Le présent avenant peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou de sa publication pour les tiers :

- Soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- Soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent ;

ARTICLE 6: La Directrice du centre hospitalier Val de l'Indre Buzançais-Châtillon sur Indre, la Directrice Générale et la Directrice départementale de l'Indre de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région et au recueil des actes administratifs de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 21 janvier 2026
Pour la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire,
La Directrice départementale de l'Indre,
Signé : Anne du PEUTY

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère délégué auprès du ministère de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics

R24-2026-02-12-00001

IRPSTI Centre-Val de Loire Arrêté modificatif du
12 février 2026

**MINISTERE DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
MINISTERE DE LA SANTE, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES
PERSONNES HANDICAPEES**

ARRÊTÉ

**portant modification de la composition de l'instance régionale de la
protection sociale des travailleurs indépendants du Centre-Val de Loire**

Le ministre du travail et des solidarités
La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes
handicapées

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;

VU l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la liste des organisations représentatives des travailleurs indépendants et à la répartition des sièges au sein des instances du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants ;

VU l'arrêté du 1er janvier 2026 portant nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants du Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté du 26 janvier 2026 portant nomination des membres de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants du Centre-Val de Loire ;

VU les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

ARRÊTENT

ARTICLE 1^{er} : La composition de l'instance régionale de la protection sociale des travailleurs indépendants du Centre-Val de Loire est modifiée comme suit :

Sur sièges vacants :

1° En tant que représentants des travailleurs indépendants actifs

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P)

Suppléants :

- Monsieur Narcisse DENIAU

2° En tant que représentants des travailleurs indépendants retraités

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité (U2P)

Suppléants :

- Madame Géraldine FERTEUX
- Monsieur Bertrand BOUCHER

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Suppléants :

- Madame Sylvie BERTRAND

ARTICLE 2 : Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val-de-Loire.

Fait à Paris, le 12 février 2026

**Le ministre du Travail et des
Solidarités**

Pour le ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN

**La ministre de la Santé, des
Familles, de l'Autonomie et des
Personnes handicapées**

Pour la ministre et par délégation

Signé

Guy-Michaël DALIN